

La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2025

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs salariés du secteur privé poursuivent leur léger recul : ils diminuent de 0,2 % soit 33 000 postes supprimés sur le trimestre, après la baisse de 0,1 % du trimestre précédent. Sur un an, ils diminuent de 51 000 postes (- 0,3 %), mais leur niveau reste supérieur de plus de 1,1 million à celui observé avant la crise Covid fin 2019.

Le salaire moyen par tête (SMPT) – calculé à partir des éléments de rémunération soumis aux cotisations sociales – progresse de 0,5 % au quatrième trimestre 2025, après + 0,4 % au troisième trimestre 2025 et + 0,3 % au deuxième. Sur un an, il augmente de 1,7 %. Compte tenu d'une hausse des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages de 0,8 % sur un an, le pouvoir d'achat du SMPT s'accroît de 0,9 point sur la période. L'intégration de la prime de partage de la valeur (PPV) – non soumis à cotisations sociales – dans le calcul du salaire porte l'évolution du SMPT à 1,6 % sur un an.

La masse salariale soumise à cotisations sociales progresse ainsi de 0,3 % au quatrième trimestre 2025, au même rythme que le trimestre précédent. Sur un an, elle augmente ainsi de 1,5 %. La prise en compte de la PPV ne modifie pas son évolution sur l'année. En moyenne annuelle, la masse salariale croît de 1,85 % entre 2024 et 2025.

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs diminuent dans l'ensemble des secteurs. Le secteur tertiaire hors intérimaires reste en léger recul sur le trimestre (- 21 200 postes, soit - 0,1 % comme au trimestre précédent) et affiche également une légère diminution sur un an (- 0,1 % soit - 9 100 postes en moins).

Les effectifs du secteur de l'intérim continuent de baisser sur un rythme relativement modéré : - 0,2 % (- 1 200 postes), après - 0,3 % au trimestre précédent.

Dans la construction, la baisse s'accroît ce trimestre (- 5 800 postes, soit - 0,4 %) après une légère diminution le trimestre précédent (- 0,1 %). Sur un an, les effectifs sont en net recul de 1,2 %, soit 19 400 postes de moins par rapport au quatrième trimestre 2024.

Dans l'industrie, les effectifs diminuent à un rythme proche de celui observé au trimestre précédent (- 0,2 % soit - 4 800 postes). Sur un an, la baisse atteint - 0,5 %.

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs salariés diminuent dans presque toutes les régions métropolitaines. Seule la région Rhône-Alpes affiche des effectifs en légère hausse sur le trimestre.

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs salariés de plus de 55 ans poursuivent leur tendance à la hausse (+ 0,5 % après + 0,8 %). Ils progressent fortement sur un an (+ 2,6 %).

Tous les types de contrats enregistrent une diminution des effectifs ce trimestre, en particulier les CDD (- 0,6 %), les effectifs en CDI étant baissant quant à eux de 0,1 %. Les contrats en alternance diminuent de nouveau (- 0,8 %) après le très net recul observé au trimestre précédent (- 3,6 %) dans un contexte de diminution des aides à l'embauche.

TABLEAU 1

masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2025 ^(a)

	Niveau 2025 T4	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2025T4
		2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	
Masse salariale (en Md€) 	185,9 187,6(b)	0,6 1,3(b)	0,5 -0,2(b)	0,5 0,5(b)	0,3 0,2(b)	0,3 1,0(b)	1,5 1,5(b)
Effectifs salariés fin de trimestre (en millions) 	20,2	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,3
Effectifs salariés moyens (en millions)	20,2	-0,3	0,0	0,2	-0,1	-0,2	-0,2
Salaire mensuel moyen par tête (en €)	3 065 3094(b)	0,8 1,6(b)	0,5 -0,2(b)	0,3 0,3(b)	0,4 0,3(b)	0,5 1,2(b)	1,7 1,6(b)
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages		-0,4	0,3	0,7	0,4	-0,5	0,8

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires), Insee (IPC)

(a) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (cf. sources et méthodologie).

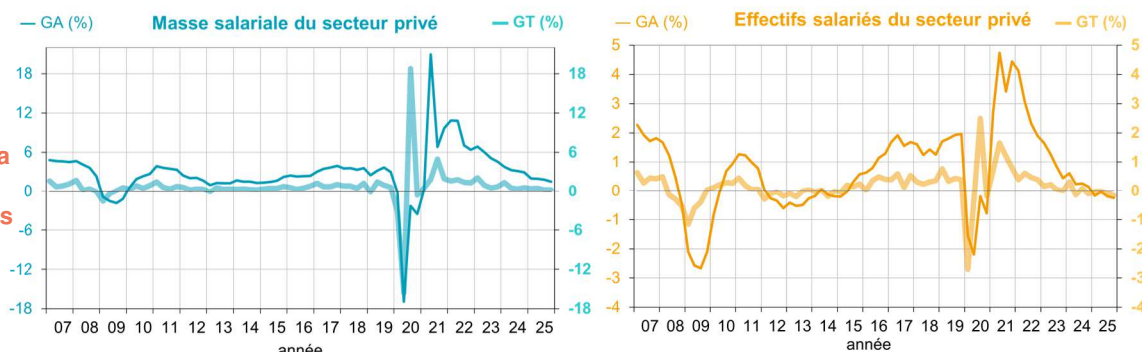
(b) y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid (*encadré 4*). Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site [urssaf.org](https://www.urssaf.org).

 Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique (cf. Sources et méthodologie).



GRAPHIQUES 1

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 2

Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale ^{SL}							Effectifs salariés ^{SL}										SMPT			
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€)	
		GT							sur 3 mois			GT									
		2025 T4	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4		2025 T4	2025 T4	2025 T3	2025 T4	2025 T4	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2025 T4	2025 T3	2025 T4
Industrie	34,5	1,1	0,4	0,7	0,4	0,3	1,9	3 161	-4,4	-4,8	-17,2	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,5	0,5	0,7	2,4	3 641
Construction	12,2	0,0	0,2	0,3	0,3	0,1	0,8	1 593	-0,9	-5,8	-19,4	-0,4	-0,5	-0,3	-0,1	-0,4	-1,2	0,4	0,4	2,0	2 546
Tertiaire	139,2	0,5	0,5	0,5	0,3	0,3	1,5	15 454	-9,4	-22,4	-14,3	-0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,4	0,5	1,5	3 000
Tertiaire hors intérimaires	133,7	0,6	0,6	0,5	0,2	0,3	1,6	14 748	-7,4	-21,2	-9,1	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,4	0,5	1,5	3 021
Intérimaires	5,4	-1,3	-1,1	0,3	1,3	-1,2	-0,7	707	-2,0	-1,2	-5,2	-2,3	-0,3	0,0	-0,3	-0,2	-0,7	0,4	0,3	1,6	2 578
Total	185,9	0,6	0,5	0,5	0,3	0,3	1,5	20 208	-14,6	-33,0	-51,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,3	0,4	0,5	1,7	3 065
Total hors intérimaires	180,4	0,6	0,5	0,5	0,3	0,3	1,6	19 501	-12,7	-31,8	-45,8	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	0,4	0,5	1,7	3 082

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs salariés reculent dans tous les grands secteurs d'activité économique

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs salariés du secteur privé poursuivent leur léger recul : ils diminuent de 0,2 % (soit - 31 000 postes) après la légère baisse de 0,1 % du trimestre précédent. Sur un an, ils diminuent de 0,3 %, soit une réduction de 53 300 postes (graphiques 1).

Les effectifs sont orientés à la baisse dans tous les grands secteurs d'activité. Compte-tenu du poids prépondérant du secteur tertiaire dans l'emploi salarié total, la baisse du niveau des effectifs dans ce secteur est plus marquée. Ainsi, les effectifs du tertiaire hors intérim se replient de 21 200 postes (- 0,1%) après une baisse de 7 400 postes au trimestre précédent. Les effectifs du secteur de l'intérim continuent de diminuer (- 0,2 % soit - 1 200 postes), mais à un rythme un peu plus faible qu'au trimestre précédent (- 0,3 %). Au total, les effectifs de l'ensemble du secteur tertiaire baissent de 22 400 postes ce trimestre. Sur un an, ils reculent de 9 100 postes (- 0,1 %, graphique 3 et tableau 2).

Dans la construction, la baisse s'accroît ce trimestre (- 5 800 postes, soit - 0,4 %) après la quasi-stabilité du trimestre précédent (- 0,1 %). Sur un an, les effectifs sont en net recul de 1,2 %, soit 19 400 postes de moins par rapport au quatrième trimestre 2024 (graphique 5 et tableau 2).

Dans l'industrie, les effectifs diminuent à un rythme proche de celui observé au trimestre précédent (- 0,2 % soit - 4 800 postes). Sur un an, ils baissent de 0,5 % (- 17 200 postes).

Au quatrième trimestre 2025, la baisse des effectifs salariés concerne tous les types de contrat. Les effectifs salariés en CDI ou ceux en contrats à durée déterminée hors alternance se replient sur le trimestre (respectivement - 0,1 % et - 0,6 %), après une hausse au trimestre précédent (respectivement + 0,1 % et + 0,6 %). Compte tenu de leur poids dans les effectifs, les CDI affichent la plus forte perte de postes (- 13 800 postes) comparativement aux autres types de contrats. Les contrats en alternance diminuent de nouveau (- 0,8 %, soit - 8 100 postes) après le très net recul observé au trimestre précédent (- 3,6 %, soit - 36 000 postes). La réduction des aides associées à ces contrats pourrait expliquer cette évolution en contribuant à réduire le nombre d'alternants à partir de la rentrée 2025.

Les effectifs salariés âgés de 55 ans et plus poursuivent leur évolution à la hausse de façon soutenue : + 0,5 %, soit + 17 100 postes, après + 0,8 % (encadré 1), dans le prolongement de la tendance observée depuis plus d'une année. À l'inverse, les effectifs de 30 à 54 ans diminuent légèrement (- 0,2 % soit - 28 500 postes), tandis que ceux des moins de 30 ans diminuent plus fortement (- 0,4 %) ; la diminution des contrats d'alternance observée depuis deux trimestres (cf. supra) en est une des raisons principales. Sur un an, seuls les effectifs des 55 ans et plus progressent (+ 2,6 % soit + 90 700 postes).

La diminution des effectifs salariés concerne un peu plus les effectifs féminins (- 0,2 %, soit - 19 200 postes) que les effectifs masculins (- 0,1 % soit - 13 800 postes). Sur un an, les effectifs féminins diminuent légèrement plus vite que les effectifs masculins (respectivement - 0,3 %, soit - 26 700 postes, pour les femmes et - 0,2 %, soit - 24 300 postes, pour les hommes).



ENCADRÉ 1

Evolutions des effectifs salariés du secteur privé selon les caractéristiques individuelles

Caractéristiques individuelles	Effectifs salariés											
	Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						Contributions au...	
		sur 3 mois		sur 1 an	GT					GA	GT	GA
		2025 T4	2025 T3	2025 T4	2025 T4	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2025 T4	2025 T4
Sexe												
Femmes	8 914	-5,4	-19,2	-26,7	-0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1
Hommes	11 294	-9,2	-13,8	-24,3	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1
Âge												
Moins de 30 ans	5 013	-25,8	-21,6	-74,8	-0,2	-0,3	-0,2	-0,5	-0,4	-1,5	-0,1	-0,4
30-54 ans	11 595	-17,1	-28,5	-66,9	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,6	-0,1	-0,3
55 ans ou plus	3 600	28,3	17,1	90,7	0,4	0,7	0,6	0,8	0,5	2,6	0,1	0,4
Statut d'emploi												
Emploi à durée indéterminée (CDI)	16 582	17,7	-13,8	-11,5	0,0	-0,1	0,0	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Contrat à durée déterminée (CDD) hors alternance	1 865	10,9	-10,4	1,5	-0,6	0,3	-0,3	0,6	-0,6	0,1	-0,1	0,0
Alternance	952	-36,0	-8,1	-42,7	0,5	-0,1	0,2	-3,6	-0,8	-4,3	0,0	-0,2
Intérim	707	-2,0	-1,2	-5,2	-2,3	-0,3	0,0	-0,3	-0,2	-0,7	0,0	0,0
Autres	103	-5,3	0,4	6,9	1,4	5,6	6,4	-5,0	0,4	7,2	0,0	0,0
Total	20 208	-14,6	-33,0	-51,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,3	-0,2	-0,3

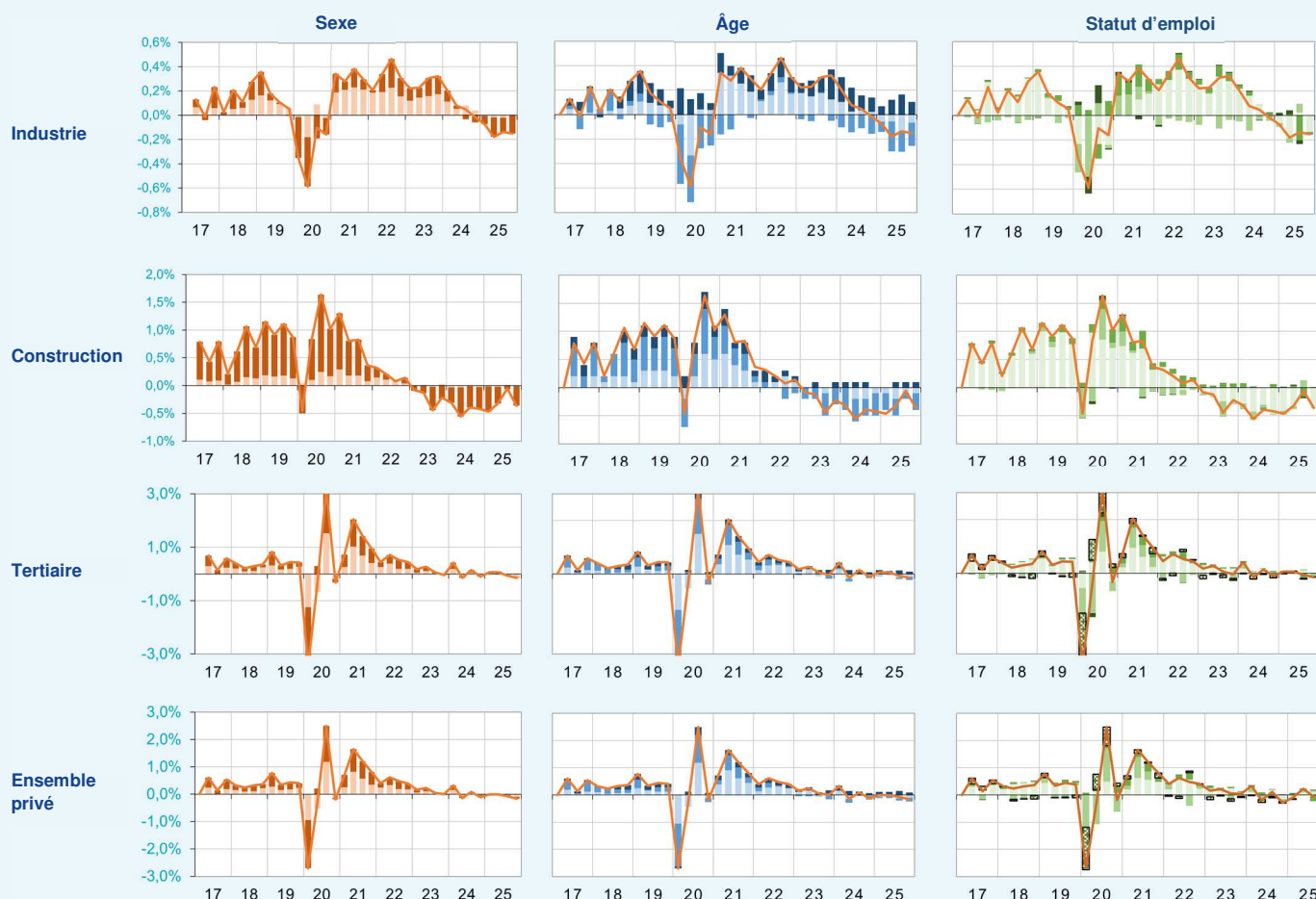
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires), Insee (CVS)

Dans l'industrie, les effectifs salariés des 55 ans et plus continuent leur progression sur le trimestre (+ 0,5 % après + 0,8 %) ; les autres classes d'âge continuent de perdre des postes ce trimestre (- 0,3 % pour les moins de 30 ans après - 0,7 %, - 0,3 % pour les 30-54 ans après - 0,3 %). La diminution des effectifs salariés observée au quatrième trimestre 2025 pour ce secteur s'explique également par le recul des effectifs en CDI (- 0,1 %) ; les autres types de contrats sont stables sur le trimestre.

Dans la construction, les salariés de 55 ans et plus continuent de croître sur le trimestre (+ 0,4 %) tandis que les moins de 30 ans ainsi que les 30-54 ans continuent de perdre des effectifs salariés (respectivement - 0,6 % et - 0,5 %). Les effectifs en CDI sont ceux qui diminuent le plus (- 5 600 postes, soit - 0,4 %). Les effectifs en CDD diminuent également mais les volumes concernés sont très faibles (- 0,3 % soit - 200 postes).

Dans le secteur tertiaire, comme les trimestres précédents, les effectifs des salariés les plus âgés progressent ce trimestre (+ 0,5 %) tandis que ceux des autres tranches d'âges affichent des baisses (respectivement - 0,4 % et - 0,2 % pour les moins de 30 ans et les 30-54 ans). Les effectifs en alternance sont en fort repli, d'ampleur toutefois moindre que le trimestre précédent (- 1,1 %, soit - 7 600 postes après - 3,8 %). Les effectifs en CDD sont également en diminution assez nette (- 0,6 %).

Graphiques 2 - déclinaison des glissements trimestriels des principaux secteurs d'activité selon le sexe, l'âge et le statut d'emploi *

* Le détail des évolutions est disponible sur urssaf.org.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires), Insee (CVS)



Le SMPT progresse de 0,5 % au quatrième trimestre 2025

Au quatrième trimestre 2025, la **masse salariale soumise à cotisations sociales** s'accroît de 0,3 %, au même rythme qu'au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 1,5 % après + 1,8 % au trimestre dernier.

Au quatrième trimestre 2025, la hausse de la masse salariale (+ 0,3 %) et le léger recul des effectifs trimestriels moyens (- 0,2 %) explique l'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) de 0,5 % ce trimestre. Sur un an, le SMPT augmente de 1,7 %, à un rythme proche de celui observé au cours des derniers trimestres.

L'indice des prix à la consommation (hors tabac) de l'ensemble des ménages recule de 0,5 % sur le trimestre (*tableau 1*). Sur un an, sa hausse de 0,8 % reste inférieure à celle du SMPT (+ 1,7 %), permettant un gain de 0,9 point de pouvoir d'achat sur la période.

La prise en compte de la prime de partage de la valeur (PPV) impacte à la hausse l'évolution du SMPT sur le quatrième trimestre (+ 1,2 %), la PPV étant majoritairement versée au quatrième trimestre. Sur un an, la hausse du SMPT, y compris la PPV, est de 1,6 % (*encadré 4*).

Dans l'industrie, les effectifs baissent depuis plus d'un an

Pour le cinquième trimestre consécutif, les effectifs salariés sont en recul dans l'**industrie** (- 0,2 % soit - 4 800 postes). Sur un an, ils se replient de 0,5 %, soit une perte nette de 17 200 postes (*graphique 3 et tableau 2*).

Au cours du quatrième trimestre 2025, les entreprises de l'industrie ont versé 34,5 milliards d'euros à leurs salariés, soit un peu moins de 19 % de la masse salariale globale.

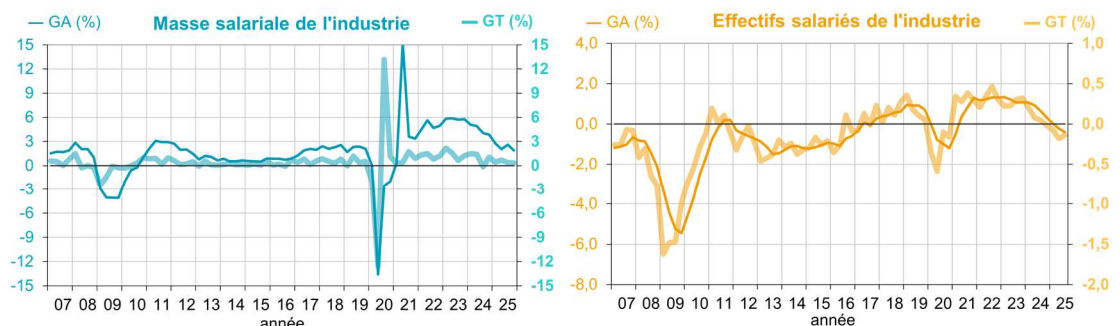
La masse salariale du secteur augmente de 0,3 % par rapport au trimestre précédent et de 1,9 % sur un an. Le salaire moyen par tête de l'industrie est de 3 641 euros, en hausse de 0,7 % ce trimestre et de 2,4 % sur un an.

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs progressent notamment dans l'**industrie agro-alimentaire** (+ 0,2 %, soit + 1 300 postes), dans la **fabrication d'équipements électriques** (+ 0,2 %, soit + 300 postes), dans la **fabrication de matériels de transports – hors industrie automobile** (+ 0,9 %, soit + 1 700 postes), dans la **production et distribution d'électricité et de gaz** (+ 0,2 % soit 400 postes), et d'**eau** (+ 0,2 %, soit + 300 postes).

En revanche, les effectifs se replient nettement dans plusieurs secteurs : **industrie des plastiques** (- 0,8 %, soit - 1 900 postes), **bois-papier** (- 0,8 %, soit - 1 100 postes), **métallurgie** (- 0,6 %, soit - 2 100 postes), **industries extractives** (- 0,6 %, soit - 100 postes), **fabrication de machines et équipement** (- 0,5 %, soit - 800 postes), **habillement, textile et cuir** (- 0,4 % soit - 500 postes). L'**industrie automobile** reste toujours orientée à la baisse (- 1,3 %, soit - 2 200 postes).

GRAPHIQUES 3

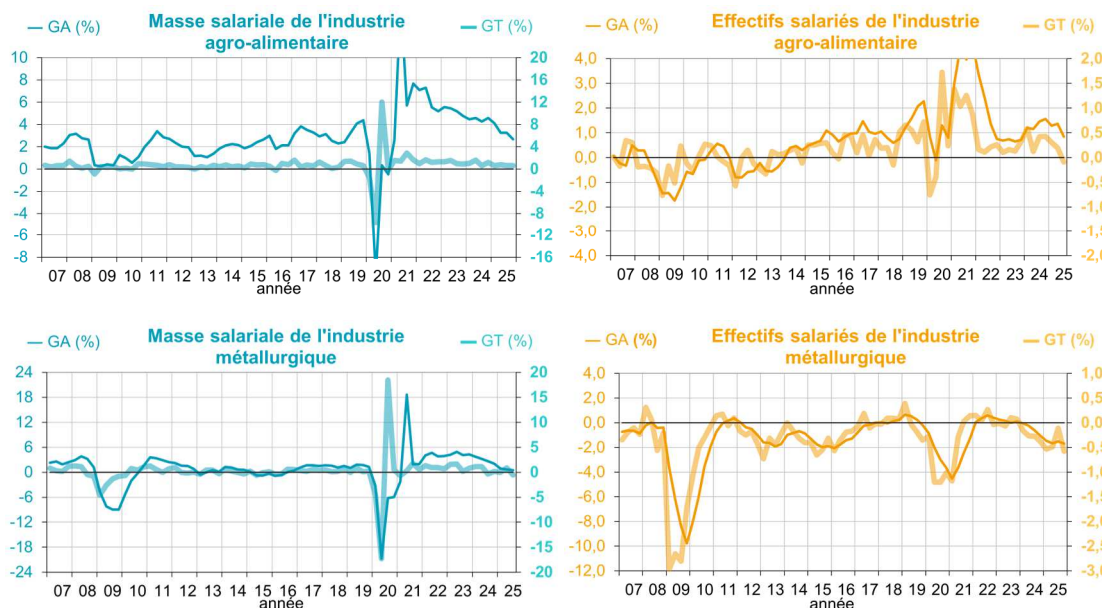
glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie



Source : Urssaf

GRAPHIQUES 4

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs industriels



Source : Urssaf



Dans la construction, les effectifs poursuivent leur baisse

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs salariés du secteur de la **construction** poursuivent leur baisse après deux ans et demi de repli (- 0,4 %, soit - 5 800 postes, contre - 0,1 % au trimestre précédent). Sur un an, les effectifs du secteur reculent de 1,2 % (- 19 400 postes).

Après deux années et demie de baisse et un léger rebond au trimestre précédent, la **construction de bâtiments repart à la baisse** avec 900 postes de moins ce trimestre (- 0,6 % sur le trimestre après + 0,4 %). Les **travaux de construction spécialisés** perdent 4 000 effectifs ce trimestre (- 0,3 %). Et enfin, le repli des effectifs du **génie civil** s'accélère (- 0,5 %, soit - 900 postes, après - 0,2 % au trimestre précédent).

Au total, les entreprises du secteur de la construction ont versé 12,2 milliards d'euros à leurs salariés au quatrième trimestre 2025, soit 6,6 % de la masse salariale globale. Ce montant progresse de 0,1 % par rapport au troisième trimestre 2025 et de 0,8 % sur un an. Le salaire moyen par tête du secteur atteint 2 546 euros, en augmentation de 0,4 % sur le trimestre et de 2,0 % sur un an.

La masse salariale ralentit dans le tertiaire hors intérimaires

Les effectifs du secteur **tertiaire hors intérimaires** restent orientés à la baisse depuis deux trimestres (- 0,1 % au troisième et quatrième trimestre 2025), après une légère hausse de 0,1 % aux deux premiers trimestres de l'année. Sur un an, les effectifs diminuent de 0,1%.

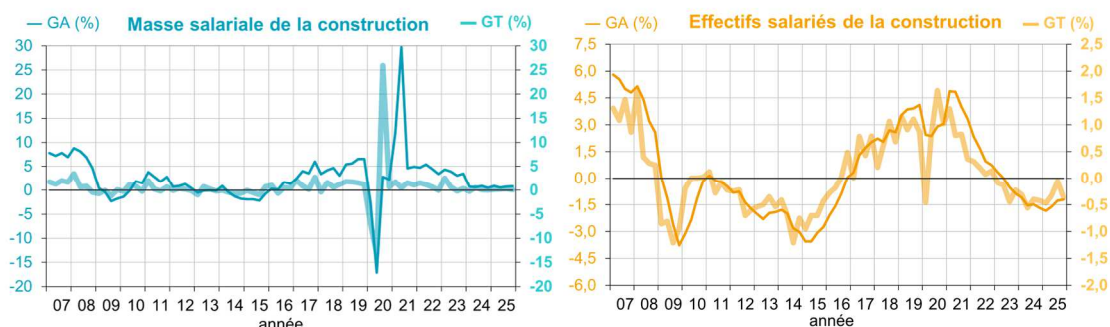
Les effectifs **intérimaires** continuent de baisser ce trimestre : - 0,2 %, après - 0,3 %. Ce recul portant le glissement annuel en fin d'année à - 0,7 %.

Sur l'ensemble du **secteur tertiaire**, les effectifs salariés sont en léger repli (- 0,1 %) au quatrième trimestre 2025 et affichent une baisse de 0,1 % sur un an.

Au quatrième trimestre 2025, les entreprises du secteur **tertiaire hors intérimaires** ont versé 133,7 milliards d'euros à leurs salariés. La masse salariale progresse de 0,3 % après + 0,2 %. Sur un an, elle augmente de 1,6 %. La masse salariale du secteur intérimaire représente quant à elle 5,4 milliards d'euros. Elle baisse ce trimestre de 1,2 % après + 1,3 % et 0,3 % au deux trimestres précédents. Sur un an, elle recule de 0,7 %.

GRAPHIQUES 5

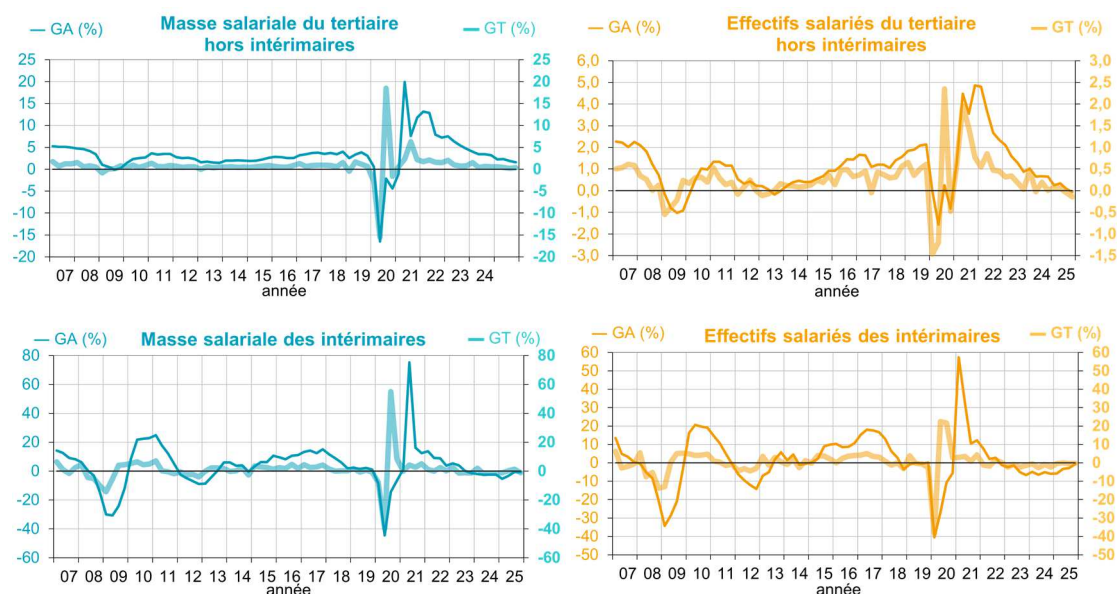
glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction



Source : Urssaf

GRAPHIQUES 6

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du tertiaire

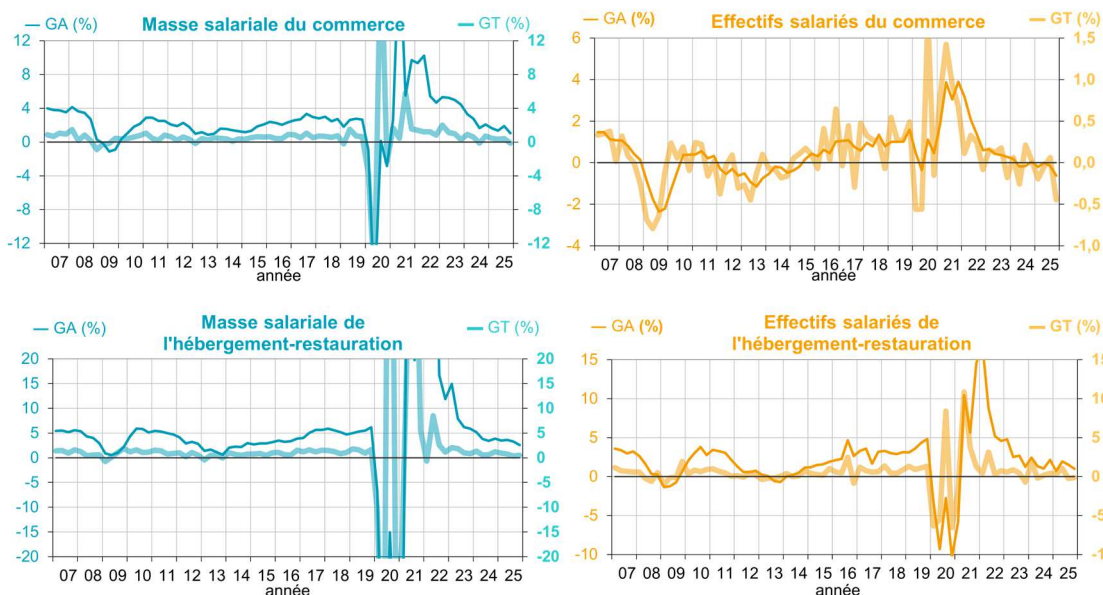


Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUES 7

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs du tertiaire



Source : Urssaf

La baisse des effectifs du secteur tertiaire s'explique pour moitié par le recul des effectifs salariés du secteur du **commerce qui représente** 3,3 millions de salariés, soit près d'un salarié du tertiaire sur cinq. Le secteur du commerce perd 15 000 postes, soit - 0,4 % ce trimestre. Sur un an, les effectifs diminuent de 21 000 postes, soit - 0,6 %. Cette baisse concerne plus particulièrement le commerce de gros (- 0,6 %, après + 0,1%) et le commerce de détail (- 0,5 % comme au trimestre précédent). Les effectifs sont en très légère baisse pour le commerce et la réparation automobile (- 0,1 %, après + 0,5 % au trimestre précédent). La masse salariale baisse de 0,1% au quatrième trimestre 2025. L'ensemble du secteur affiche une hausse de sa masse salariale de 1,1 % sur un an.

Les effectifs de **l'édition et audiovisuel** continuent de baisser sensiblement (- 1,0 %, après une baisse de 0,9 % au troisième trimestre). Sur un an, ils diminuent de 1,9 %.

Dans le secteur de **l'enseignement**, les effectifs salariés enregistrent également une perte de postes marquée (- 5 600) ce trimestre, soit - 0,8 %. Sur un an ils diminuent de 1,4 %.

Le secteur **des télécommunications** continue de perdre des effectifs au quatrième trimestre 2025 : - 0,7%, après - 1,3 % et - 1,2 %. Sur un an, la baisse atteint 4,3 %.

Les effectifs du secteur **des arts, spectacles et activités récréatives** diminuent pour le deuxième trimestre consécutif (- 0,4 % après - 0,3 % au troisième trimestre).

Dans le secteur **des autres activités scientifiques et techniques**, les effectifs continuent d'être orientés à la baisse (- 0,4 %) pour afficher un recul de 1,2% sur un an.

Les effectifs du secteur **des activités informatiques** poursuivent aussi leur repli (- 0,4% au quatrième trimestre et - 1,6 % sur un an).

Les effectifs du secteur de **l'hébergement-restauration** baissent de 0,1 % sur le trimestre, après une baisse de 0,2 % au trimestre précédent. Toutefois, les évolutions diffèrent ce trimestre au sein de ce secteur. Ainsi, dans l'hébergement, les effectifs continuent

de marquer un fort ralentissement : - 0,8 % après - 0,6 % le trimestre précédent, alors que dans la restauration, les effectifs augmentent de 0,1 % après une baisse de 0,1 % au troisième trimestre. Sur un an, les effectifs globaux s'accroissent de 0,8 % dans l'hébergement et de 1,1 % dans la restauration. La masse salariale du secteur progresse de 0,5 % au quatrième trimestre et de 2,6 % sur un an.

Les effectifs des **activités juridiques, conseil, ingénierie** diminuent pour le deuxième trimestre consécutif (- 0,1 % après - 0,3 % au trimestre précédent). Sur un an, ils sont pratiquement stables (+ 0,1%).

Les effectifs des **autres activités de services** sont stables ce dernier trimestre de l'année 2025. Sur un an, ils diminuent de 0,3 %.

De même, les effectifs des **activités immobilières** sont stables au quatrième trimestre 2025, portant le glissement annuel à - 0,7 %.

Ceux du secteur des **activités pour la santé humaine** progressent de 0,1 % alors que ceux du secteur de **l'action sociale et de l'hébergement médico-social** sont en léger repli de 0,1 %. Sur un an, ils augmentent respectivement de 1,1 % et de 0,4 %. La masse salariale augmente quant à elle de 0,3 % dans les deux secteurs.

Dans le secteur du **transports et entreposage**, les effectifs continuent d'augmenter (+ 0,2 %, après une hausse identique au trimestre précédent). Ils progressent de 0,6 % sur un an.

Dans le **tertiaire**, le salaire moyen par tête progresse de 0,5 % ce trimestre. Il atteint désormais 3 000 euros, en hausse de 1,5 % sur un an.



TABLEAU 3

évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par secteurs d'activité détaillés

Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale * SL							Effectifs salariés * SL									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)		Niveau moyen (€)	
		GT							sur 3 mois		sur 1 an	GT					GT (%)	GA (%)			
		2025 T4	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4		2025 T4	2025 T3		2025 T4	2025 T4	2024 T4	2025 T1	2025 T2			2025 T3		2025 T4
BZ Industries extractives	0,2	0,8	-0,3	1,9	-3,3	0,9	-0,9	19,7	-0,1	-0,1	-0,5	-0,7	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-2,4	-2,5	1,5	1,5	3 601
CA Industries agro-alimentaires	4,8	1,2	0,6	0,8	0,6	0,6	2,7	598,1	-0,5	1,3	3,7	0,4	0,3	0,2	-0,1	0,2	0,6	0,5	0,7	1,9	2 682
CB Habillement, textile et cuir	1,0	1,1	-1,1	1,0	0,2	1,2	1,3	106,7	-0,5	-0,5	-2,3	-0,5	-0,6	-0,7	-0,4	-0,4	-2,1	0,7	1,8	3,5	3 015
CC Bois et papier	1,4	-0,2	-0,2	-0,5	-0,7	-0,1	-1,5	150,0	-1,1	-1,1	-5,5	-0,8	-0,9	-1,2	-0,7	-0,8	-3,5	0,1	0,8	2,0	3 104
CD Cokéfaction et raffinage	0,2	0,5	2,7	0,5	0,7	1,6	5,5	8,9	0,0	0,0	0,1	-0,4	0,1	0,4	0,5	0,1	1,2	0,0	1,4	4,7	5 730
CE Industrie chimique	2,1	1,7	0,2	0,3	0,4	0,1	1,0	156,2	-0,2	0,1	-0,6	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	0,1	-0,4	0,4	0,5	1,5	4 558
CF Industrie pharmaceutique	1,3	0,9	1,8	-0,1	1,6	1,4	4,8	87,9	0,2	0,0	0,7	0,4	0,2	0,3	0,3	0,0	0,8	1,1	1,4	3,7	4 813
CG Industrie des plastiques ...	2,5	0,2	0,0	2,5	-2,1	-0,5	-0,1	238,9	-1,5	-1,9	-6,6	-0,6	-0,7	-0,7	-0,6	-0,8	-2,7	-1,5	0,3	2,5	3 446
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,6	0,2	0,0	0,9	-0,5	0,1	0,4	360,4	-0,4	-2,1	-6,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,1	-0,6	-1,7	-0,4	0,7	2,2	3 285
CI Fab. de produits informat., électroniques et optiques	1,9	1,1	1,0	0,2	1,2	0,7	3,2	136,0	0,4	-0,1	0,7	0,3	0,3	0,0	0,3	-0,1	0,5	1,1	0,7	2,5	4 650
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,4	1,3	1,3	-0,2	0,8	-0,3	1,6	113,0	0,1	0,3	1,2	0,2	0,2	0,5	0,1	0,2	1,0	0,4	-0,4	0,7	4 084
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	2,0	0,3	0,6	0,1	-0,2	0,2	0,7	172,4	-1,0	-0,8	-3,5	-0,4	-0,2	-0,7	-0,6	-0,5	-2,0	0,4	0,9	2,6	3 861
CL Fabrication de matériels de transport	4,7	1,9	-0,4	0,7	1,1	0,2	1,5	355,7	0,1	-0,5	-2,0	0,0	-0,1	-0,3	0,0	-0,1	-0,6	1,1	0,5	2,1	4 389
29- Industrie automobile	1,9	0,8	-3,3	1,8	1,5	-0,5	-0,5	162,5	-0,7	-2,2	-6,7	-0,7	-1,0	-1,3	-0,4	-1,3	-4,0	2,3	0,6	3,3	3 975
30- Fab. autres matériels de transport	2,7	2,7	1,6	-0,1	0,8	0,7	3,1	193,2	0,8	1,7	4,7	0,6	0,7	0,5	0,4	0,9	2,5	0,2	0,3	0,8	4 740
CM Autres industries manufacturières...	3,1	0,8	0,9	0,5	0,5	0,3	2,3	298,6	-0,4	0,1	-0,4	-0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,2	0,5	0,6	2,3	3 409
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,9	2,6	1,3	1,5	1,8	0,7	5,3	187,9	0,2	0,4	2,8	0,8	0,6	0,6	0,1	0,2	1,5	1,2	0,7	3,5	5 181
EZ Production et distribution d'eau ...	1,6	0,9	0,7	0,1	1,2	0,6	2,7	170,1	0,3	0,3	1,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,8	1,0	0,5	1,9	3 184
FZ Construction	12,2	0,0	0,2	0,3	0,3	0,1	0,8	1 592,8	-0,9	-5,8	-19,4	-0,4	-0,5	-0,3	-0,1	-0,4	-1,2	0,4	0,4	2,0	2 546
41- Construction de bâtiments	1,4	-0,8	-1,5	0,2	-0,3	0,7	-0,8	146,5	0,5	-0,9	-3,1	-0,9	-0,9	-0,8	0,4	-0,6	-2,0	0,0	1,1	1,4	3 123
42- Génie civil	1,7	0,5	1,7	0,3	-0,2	0,7	2,6	177,8	-0,4	-0,9	-1,3	0,0	0,2	-0,2	-0,2	-0,5	-0,7	0,0	1,1	3,1	3 140
43- Travaux de construction spécialisés	9,1	0,1	0,1	0,2	0,5	-0,2	0,7	1 268,5	-1,0	-4,0	-15,1	-0,4	-0,5	-0,3	-0,1	-0,3	-1,2	0,6	0,2	1,9	2 395
GZ Commerce, réparation auto moto	27,9	0,7	0,4	0,3	0,4	-0,1	1,1	3 321,2	2,0	-14,8	-20,8	0,0	-0,2	0,0	0,1	-0,4	-0,6	0,3	0,3	1,4	2 797
45- Commerce et réparation auto moto	3,7	0,5	0,4	0,7	0,9	0,5	2,4	453,6	2,2	-0,3	2,8	0,3	0,1	0,1	0,5	-0,1	0,6	0,6	0,3	1,5	2 748
46- Commerce de gros, hors auto moto	11,5	0,7	0,3	0,0	0,1	0,2	0,6	997,9	1,3	-5,5	-14,0	-0,4	-0,4	-0,6	0,1	-0,6	-1,4	0,4	0,5	1,9	3 831
47- Commerce de détail, hors auto moto	12,7	0,7	0,6	0,5	0,6	-0,6	1,1	1 869,7	-1,5	-9,0	-9,6	0,2	-0,2	0,2	-0,1	-0,5	-0,5	0,2	0,1	1,2	2 257
HZ Transports et entreposage	13,5	1,1	0,5	0,4	0,5	0,4	1,8	1 493,9	2,6	3,0	8,4	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,6	0,4	0,2	1,1	3 017
IZ Hébergement et restauration	8,6	1,2	1,0	0,7	0,3	0,5	2,6	1 365,9	-3,2	-1,4	13,8	0,4	0,3	1,0	-0,2	-0,1	1,0	0,9	0,5	1,2	2 092
55- Hébergement	2,2	1,5	1,1	1,0	0,3	0,4	2,8	299,6	-1,9	-2,5	2,4	-0,2	-0,5	2,8	-0,6	-0,8	0,8	0,4	1,5	1,8	2 486
56- Restauration	6,3	1,1	0,9	0,6	0,4	0,6	2,5	1 066,3	-1,3	1,1	11,4	0,6	0,6	0,5	-0,1	0,1	1,1	1,0	0,3	1,0	1 980
JA Edition et audiovisuel	3,4	1,1	0,2	-0,1	1,2	-0,7	0,7	240,2	-2,1	-2,5	-4,7	-0,4	-0,2	0,1	-0,9	-1,0	-1,9	2,1	-0,1	2,5	4 748
JB Télécommunications	1,5	0,1	0,9	-2,0	-0,1	-1,2	-2,4	113,8	-1,5	-0,8	-5,1	-1,3	-1,0	-1,2	-1,3	-0,7	-4,3	1,2	0,0	2,4	4 380
JC Activités informatiques	8,1	-0,2	0,5	-0,1	-0,4	0,4	0,3	570,2	-1,8	-2,1	-9,1	-0,8	-0,5	-0,4	-0,3	-0,4	-1,6	-0,3	1,2	2,1	4 742
KZ Activités financières et d'assurance	12,5	0,8	1,6	-0,3	0,4	0,8	2,6	819,3	0,5	2,3	5,9	0,0	0,2	0,1	0,1	0,3	0,7	0,2	0,8	1,9	5 082
LZ Activités immobilières	2,5	0,0	0,8	0,3	0,2	0,6	1,8	267,3	-1,7	0,0	-2,0	-0,3	0,0	0,0	-0,6	0,0	-0,7	0,2	1,3	2,4	3 143
MA Activités juridiques, de conseil ...	16,2	0,8	0,8	0,4	0,4	0,4	2,0	1 278,5	-3,7	-1,1	1,0	0,2	0,2	0,3	-0,3	-0,1	0,1	0,3	0,8	1,6	4 234
MB Recherche et développement	1,6	-1,0	0,4	-0,9	0,0	-0,2	-0,7	112,4	-0,7	-0,6	-3,2	0,3	-1,6	0,0	-0,6	-0,6	-2,8	0,2	0,7	1,9	4 819
MC Autres activités scientifiques et tech.	2,4	-1,4	-1,4	1,3	-0,7	1,6	0,8	205,1	-0,2	-0,9	-2,5	-3,8	-0,2	-0,5	-0,1	-0,4	-1,2	0,0	1,6	2,8	3 899
NZ Activités de services administratifs ...	15,7	-0,4	-0,3	0,6	0,8	0,1	1,2	2 193,5	-0,3	2,5	-1,9	-1,0	-0,1	-0,1	0,0	0,1	-0,1	1,0	0,2	1,9	2 398
OZ Administration publique	2,0	0,5	2,6	5,3	-2,8	-0,3	4,7	192,2	-0,4	-0,9	-1,1	0,5	0,0	0,1	-0,2	-0,5	-0,6	-2,7	0,2	4,9	3 417
PZ Enseignement	2,7	-0,1	0,7	0,2	0,2	-1,0	0,1	392,3	-2,0	-3,3	-5,6	0,0	0,1	-0,2	-0,5	-0,8	-1,4	0,7	-0,2	1,2	2 324
QA Activités pour la santé humaine	5,7	0,8	0,0	1,4	1,0	0,3	2,7	651,3	2,7	0,6	6,9	0,1	0,6	-0,1	0,4	0,1	1,1	1,2	-0,2	1,5	2 922
QB Action sociale et héberg. médico-social	8,6	1,1	0,5	0,5	-0,2	0,3	1,1	1 372,1	3,2	-0,9	5,9	0,6	0,6	-0,3	0,2	-0,1	0,4	0,4	0,0	0,5	2 081
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	2,8	-0,2	-0,3	2,5	-3,1	3,2	2,3	356,2	-1,1	-1,5	1,6	-0,1	0,9	0,3	-0,3	-0,4	0,5	-2,5	2,9	1,1	2 589
SZ Autres activités de services	3,3	0,3	0,1	0,4	0,3	0,7	1,5	508,9	-1,8	0,1	-1,8	-0,4	-0,1	0,1	-0,4	0,0	-0,3	0,3	1,0	2,0	2 173
Total	185,9	0,6	0,5	0,5	0,3	0,3	1,5	20 208,0	-14,6	-33,0	-51,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,3	0,4	0,5	1,7	3 065
Total hors intérimaires	180,4	0,6	0,5	0,5	0,3	0,3	1,6	19 501,4	-12,7	-31,8	-45,8	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	0,4	0,5	1,7	3 082
Associations	12,3	0,1	0,4	0,2	-0,2	0,3	0,7	1 805,0	-3,9	-5,5	-12,0	-0,1	0,0	-0,2	-0,2	-0,3	-0,7	0,3	0,3	1,3	2 275

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

* Les séries de masse salariale et d'effectifs salariés au niveau NACE 38 sont labellisées par l'ASP.



Au quatrième trimestre 2025, les effectifs salariés baissent ou sont stables dans toutes les régions métropolitaines

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs salariés baissent dans toutes les **régions métropolitaines** à l'exception de l'Auvergne-Rhône-Alpes où ils sont stables. La baisse des effectifs sur le trimestre est notamment marquée en Corse (- 0,4 %), en Poitou-Charentes (- 0,4 %) et en Franche-Comté (- 0,3 %). Sur un an, les effectifs croissent le plus en Paca (+ 0,2 %) et en Bretagne (+ 0,1 %). Les baisses les plus sensibles sont en revanche enregistrées en Nouvelle-Aquitaine (- 0,7 %), en Corse (- 0,7 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (- 0,9 %).

Au quatrième trimestre 2025, les effectifs du secteur de l'industrie sont en légère hausse en Aquitaine (+ 0,1 %) et en Île-de-France (+ 0,1 %). Ils sont stables en Nouvelle-Aquitaine et Paca et sont en forte baisse dans le Grand-Est et en Normandie.

Dans le secteur de la construction, l'emploi diminue dans toutes les régions métropolitaines. La baisse est plus forte dans le Sud-Ouest, en Corse ainsi que dans le Centre Val de Loire.

Les effectifs salariés du secteur de l'hébergement-restauration progressent dans les régions Bourgogne-Franche-Comté (+ 0,3 %), Occitanie (+ 0,2 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 0,1 %). Ils sont stables dans les régions Centre-Val de Loire et Paca.

Dans les **départements et régions d'Outre-mer** (Drom), les effectifs salariés augmentent légèrement sur le trimestre à la Réunion (+ 0,1 %), en Guadeloupe (+ 0,1 %) et en Martinique

(+ 0,1 %). L'augmentation des effectifs est plus dynamique en Guyane (+ 0,8 %)

En Guyane, la progression des effectifs salariés est marquée dans l'industrie (+ 2,1 %) et l'intérim (+ 4,9 %). Les effectifs baissent uniquement dans le secteur de la construction (- 0,7 %). En Guadeloupe, les effectifs augmentent dans l'industrie, l'hébergement-restauration et les autres services hors intérim. Ils diminuent dans le commerce (- 0,4 %), dans la construction (- 1,0 %) et dans l'intérim (- 2,5 %). En Martinique, les effectifs salariés progressent dans l'industrie (+ 1,2 %), l'hébergement-restauration (+ 0,1 %) et les autres services hors intérim (+ 0,3 %). Ils diminuent fortement dans l'intérim (- 4,5 %). Enfin, à la Réunion, l'emploi augmente légèrement : les effectifs progressent dans l'industrie (+ 0,5 %), dans le BTP (+ 0,5 %) et dans l'intérim (+ 0,3 %) ; ils diminuent légèrement dans l'hébergement-restauration et le commerce.

Sur le trimestre, la masse salariale augmente ou est stable dans toutes les régions métropolitaines à l'exclusion de la Corse (- 0,3 %). Les évolutions sont comprises entre - 0,3 % en Corse et + 0,5 % en Ile-de-France. En Outre-mer, les évolutions sont comprises entre + 0,0 % en Guadeloupe et + 1,2 % en Guyane.

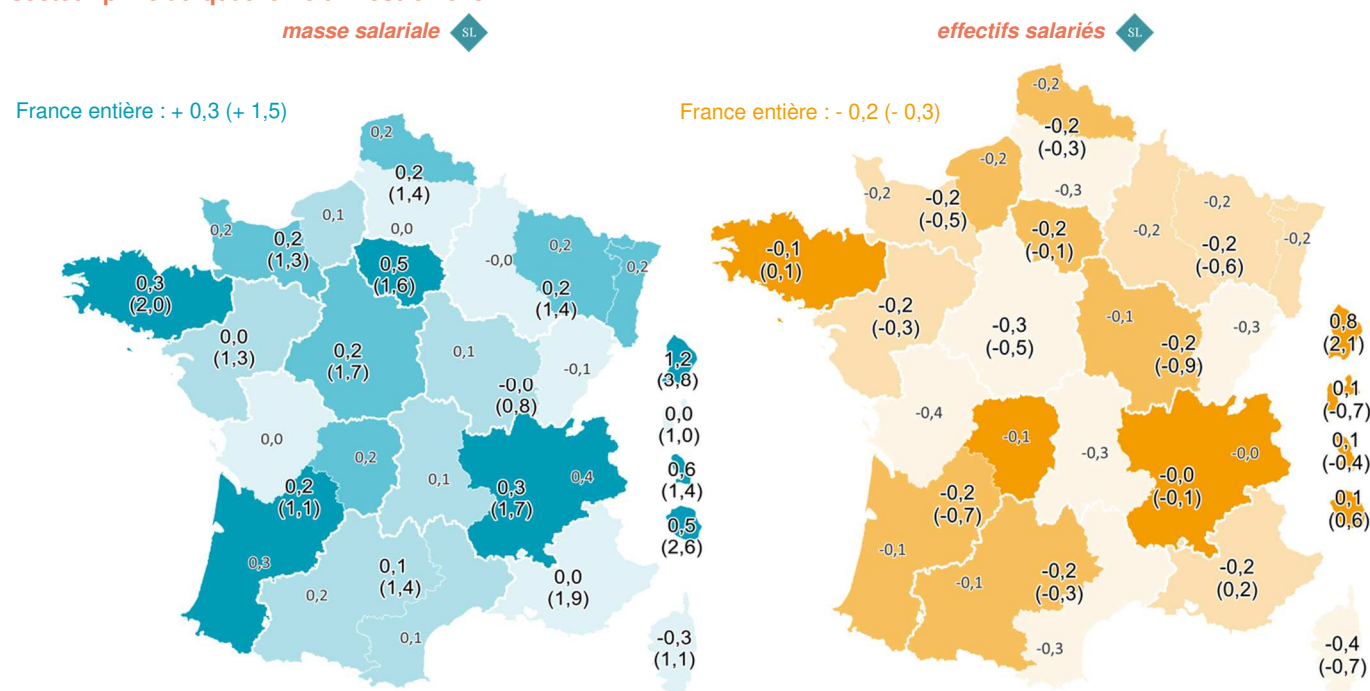
Djibrine Barka Adoum, Gilles Capon, Dominique Baux, Thomas Pensec, Engin Yilmaz

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (Desar)

Arnaud Boulliung
Urssaf d'Alsace

CARTES 1

Glissement trimestriel en % (et glissement annuel entre parenthèses) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2025



Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 2

Révisions par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les trois trimestres précédents

Note de lecture : par rapport à la publication du 28 novembre 2025, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la baisse de 2 100 postes pour le troisième trimestre 2025 et de 48 500 postes pour le deuxième trimestre 2025. Cette révision inhabituellement forte est liée à la correction d'anomalies concernant le jour de la mesure de fin de mois sur plusieurs mois du premier semestre.

En termes de pourcentage, l'évolution n'a pas été révisée pour le troisième trimestre et révisée de 0,2 point à la baisse pour le second. L'évolution de premier trimestre a quant à elle été revue de 0,1 point à la hausse.

Grands secteurs d'activité	Masse salariale			Effectifs salariés					
	en points de pourcentage			en milliers			en points de pourcentage		
	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T1	2025 T2	2025 T3
Industrie	0,0	0,0	-0,1	-0,7	-2,0	0,5	0,0	-0,1	0,0
Construction	0,1	0,0	0,0	1,4	-1,0	-0,8	0,1	-0,1	-0,1
Tertiaire	0,0	0,0	0,0	17,6	-44,9	-1,8	0,1	-0,3	0,0
Tertiaire hors intérimaires	0,0	0,0	0,0	16,1	-45,5	-4,2	0,1	-0,3	0,0
Intérimaires	0,7	0,0	-0,3	1,5	0,5	2,3	0,4	-0,1	0,3
Total	0,0	0,0	-0,1	18,3	-48,0	-2,1	0,1	-0,2	0,0
Total hors intérimaires	0,0	0,0	0,0	16,8	-48,5	-4,4	0,1	-0,2	0,0

Source : Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Secteurs d'activité (NACE38)	Masse salariale			Effectifs salariés					
	en points de pourcentage			en milliers			en points de pourcentage		
	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T1	2025 T2	2025 T3
BZ Industries extractives	-0,1	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
CA Industries agro-alimentaires	0,0	0,0	-0,1	-0,3	-0,5	0,1	0,0	0,0	0,0
CB Habillement, textile et cuir	-0,5	0,8	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CC Bois et papier	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
CD Cokéfaction et raffinage	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CE Industrie chimique	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,1
CF Industrie pharmaceutique	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
CG Industries des plastiques ...	0,7	0,0	-0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	0,0	0,2	-0,5	-0,1	-0,4	0,7	0,0	-0,1	0,0
CI Fab. de produits informatiques, électr. et optiques	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1
CJ Fabrication d'équipements élec.	-0,1	0,0	-0,2	0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	-0,2	0,1	0,3	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,1	0,2
CL Fabrication de matériels de transport	-0,1	0,0	0,3	-0,1	-0,2	0,5	0,0	0,0	0,1
CM Autres industries manufacturières...	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
EZ Production et distribution d'eau ...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FZ Construction	0,1	0,0	0,0	1,4	-1,0	-0,8	0,0	0,0	-0,1
GZ Commerce, réparation auto moto	0,0	-0,1	-0,1	-0,5	-3,3	-2,5	0,0	0,0	0,0
HZ Transports et entreposage	-0,1	0,0	0,0	0,9	-3,2	0,8	0,0	0,0	0,0
IZ Hébergement et restauration	0,0	0,0	0,0	7,0	-1,6	-5,6	-0,1	0,6	-0,3
JA Edition et audiovisuel	-0,3	0,2	-0,1	0,4	-1,4	-0,6	0,1	0,2	-0,3
JB Télécommunications	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
JC Activités informatiques	-0,3	0,1	0,0	-0,1	-0,3	0,7	0,0	0,0	0,0
KZ Activités financières et d'assurance	0,2	-0,2	-0,1	0,2	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0
LZ Activités immobilières	0,0	0,1	0,0	1,5	1,2	1,9	0,0	0,0	0,1
MA Activités juridiques, de conseil ...	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-1,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
MB Recherche et développement	-0,2	0,0	-0,1	0,0	-0,1	-0,4	-0,1	0,0	-0,2
MC Autres activités scientifiques et tech.	0,0	0,1	0,1	-1,0	-1,0	-0,2	0,0	0,0	-0,1
NZ Activités de services administratifs ...	0,1	0,1	-0,1	2,7	-2,0	0,4	0,1	0,1	0,1
OZ Administration publique	0,1	0,0	-0,1	-0,6	-0,2	-0,1	0,1	0,0	-0,1
PZ Enseignement	0,0	-0,1	-0,1	0,2	-1,0	-0,7	-0,1	0,0	-0,1
QA Activités pour la santé humaine	0,0	0,0	0,0	-0,8	-4,8	0,3	-0,1	-0,1	0,0
QB Action sociale et héberg. médico-social	0,0	0,0	0,0	-3,1	-16,3	2,7	0,0	-0,3	0,2
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	0,5	0,2	0,1	9,8	-10,0	0,2	-0,3	0,6	0,0
SZ Autres activités de services	-0,1	0,0	0,0	1,2	0,0	0,4	-0,2	0,1	0,0
Total	0,0	0,0	0,0	18,3	-48,0	-2,1	0,0	0,0	0,0
Total hors intérim	0,0	0,0	0,0	16,8	-48,5	-4,4	0,0	0,0	0,0

Source : Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Note de lecture : ce tableau présente les révisions globales au niveau sectoriel. Celles-ci intègrent les effets liés aux corrections sur les séries brutes et ceux relatifs à l'estimation de la CVS.



ENCADRÉ 3

Révision de l'estimation provisoire de l'évolution de la masse salariale du quatrième trimestre 2025

L'évolution de la masse salariale fait l'objet d'une estimation précoce publiée dans le Baromètre économique de l'Urssaf Caisse nationale diffusé la semaine précédant la présente publication. Cette estimation peut donner lieu à de légères révisions du fait des écarts entre les déclarations tardives et les prévisions qui en avaient été faites.

Note de lecture : par rapport à l'estimation provisoire publiée dans le Baromètre économique du 20 février 2026, le glissement trimestriel au quatrième trimestre 2025 de la masse salariale hors primes exceptionnelles n'a pas été révisé ; le glissement annuel a été abaissé de 0,1 point. Les glissements incluant les primes n'ont pas été révisés.

	Hors primes exceptionnelles			Y compris primes exceptionnelles		
	Baromètre février 2026	Stat'Ur février 2026	Révision	Baromètre février 2026	Stat'Ur février 2026	Révision
Glissement trimestriel	0,3 %	0,3 %	0,0 pt	1,0 %	1,0 %	0,0 pt
Glissement annuel	1,6 %	1,5 %	- 0,1 pt	1,5 %	1,5 %	0,0 pt

Source : Urssaf

ENCADRÉ 4

Évolutions de la masse salariale et du salaire moyen par tête intégrant la prime de partage de la valeur, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et la prime covid-19

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette dé plafonnée de cotisations de sécurité sociale (cf. *sources et méthodologie*). Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée en août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée en décembre 2018, ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime de partage de la valeur (PPV) peut être versée depuis juillet 2022. Jusqu'à fin décembre 2023 elle était exonérée de prélèvements sociaux et d'impôts dans la limite de 3 000 € (6 000 € en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à trois fois la valeur du Smic. Depuis le 1^{er} janvier 2024, elle reste exonérée de cotisations sociales, donc exclue de l'assiette dé plafonnée, mais est dorénavant soumise à impôt sur le revenu. Elle est également soumise à CSG-CRDS sauf pour les salariés des entreprises de moins de 50 salariés dont la rémunération est inférieure à trois fois la valeur du Smic. Et,

pour les rémunérations supérieures, elle est aussi soumise à forfait social dans les entreprises de plus de 250 salariés.

La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) instituée en décembre 2018 et reconduite jusqu'en décembre 2020 puis de juin 2021 à mars 2022. Son plafond de 1 000 € était doublé en cas de mise en œuvre d'un accord d'intéressement.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 et 1 500 euros, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

1,75 milliard d'euros de PPV ont été versés aux salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2025, contre 0,47 milliard d'euros au troisième trimestre 2025 et 1,87 milliard d'euros au quatrième trimestre 2025. La prise en compte de la PPV augmente ainsi l'évolution trimestrielle du SMPT à + 1,2 % et de la masse salariale à + 1,0 %. En revanche, l'évolution annuelle de la masse salariale reste inchangée et celle du SMPT diminue de 0,1 point, à + 1,6 %.

Tableau 3a - évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)

Grands secteurs	Masse salariale							Effectifs salariés ^{SL}										SMPT			
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€)	
		GT							sur 3 mois	sur 1 an	GT										
		2025 T4	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4				2025 T4	2025 T4	2025 T3	2025 T4	2025 T4	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2025 T4
Industrie	34,8	1,6	0,0	0,7	0,2	0,8	1,7	3 161	-4,4	-4,8	-17,2	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	1,3	0,2	1,1	2,2	3 665
Construction	12,5	1,6	-1,8	0,3	0,6	1,5	0,6	1 593	-0,9	-5,8	-19,4	-0,4	-0,5	-0,3	-0,1	-0,4	0,7	0,7	1,9	1,7	2 601
Tertiaire	140,4	1,2	-0,1	0,5	0,2	1,0	1,5	15 454	-9,4	-22,4	-14,3	-0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1	2,1	0,3	1,2	1,5	3 028
Tertiaire hors intérimaires	135,0	1,3	-0,1	0,5	0,1	1,1	1,6	14 748	-7,4	-21,2	-9,1	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,1	2,3	0,3	1,2	1,5	3 049
Intérimaires	5,4	-1,2	-1,1	0,3	1,2	-1,1	-0,7	707	-2,0	-1,2	-5,2	-2,3	-0,3	0,0	-0,3	-0,2	-1,2	0,3	0,4	1,5	2 582
Total	187,6	1,3	-0,2	0,5	0,2	1,0	1,5	20 208	-14,6	-33,0	-51,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,3	0,3	1,2	1,6	3 094
Total hors intérimaires	182,2	1,4	-0,2	0,5	0,2	1,0	1,5	19 501	-12,7	-31,8	-45,8	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2	2,0	0,3	1,2	1,6	3 112

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)


TABLEAU 3b - évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par secteurs d'activité détaillés (y compris prime de partage de la valeur, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime covid-19)

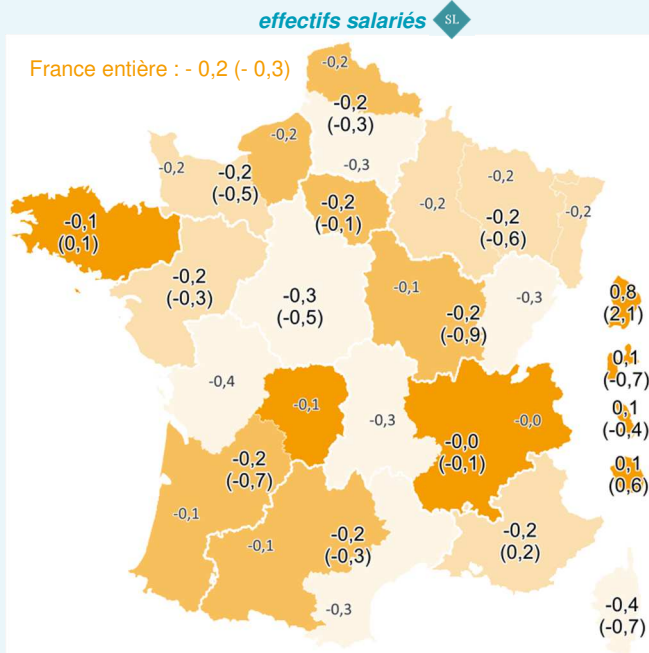
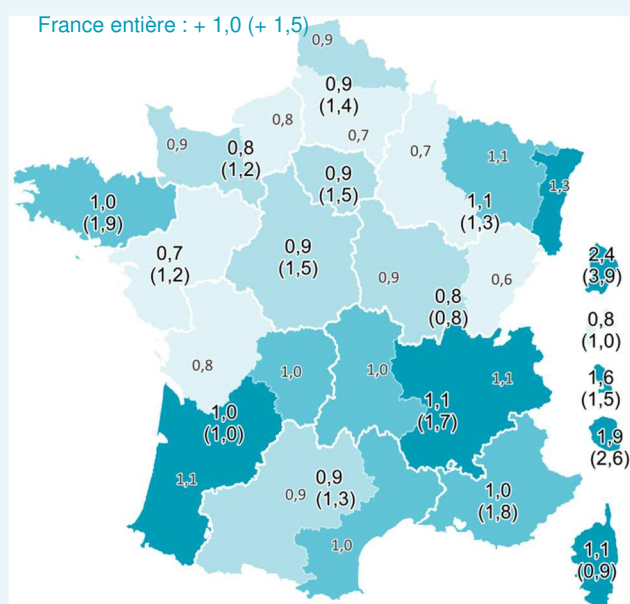
Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale							Effectifs salariés * SL											SMPT			
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)		GA (%)	Niveau moyen (€)	
		GT							sur 3 mois			GT						2025 T3	2025 T4			
		2025 T4	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4		2025 T3	2025 T4	2025 T4	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2025 T4					
BZ Industries extractives	0,2	1,9	-1,3	1,9	-3,3	2,0	-0,8	19,7	-0,1	-0,1	-0,5	-0,7	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-2,4	-2,5	2,6	1,5	3 648	
CA Industries agro-alimentaires	4,8	1,6	0,2	0,9	0,6	0,9	2,6	598,1	-0,5	1,3	3,7	0,4	0,3	0,2	-0,1	0,2	0,6	0,5	1,0	1,8	2 695	
CB Habillement, textile et cuir	1,0	2,2	2,0	-3,1	0,3	1,8	0,8	106,7	-0,5	-0,5	-2,3	-0,5	-0,6	-0,7	-0,4	-0,4	-2,1	0,7	2,4	3,0	3 042	
CC Bois et papier	1,4	0,4	-0,9	-0,5	-0,8	0,4	-1,7	150,0	-1,1	-1,1	-5,5	-0,8	-0,9	-1,2	-0,7	-0,8	-3,5	0,0	1,3	1,9	3 132	
CD Cokéfaction et raffinage	0,2	-0,1	2,5	0,5	0,9	1,5	5,5	8,9	0,0	0,0	0,1	-0,4	0,1	0,4	0,5	0,1	1,2	0,2	1,3	4,7	5 739	
CE Industrie chimique	2,1	2,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,9	156,2	-0,2	0,1	-0,6	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	0,1	-0,4	0,3	0,8	1,4	4 579	
CF Industrie pharmaceutique	1,3	0,9	1,8	-0,2	1,8	1,1	4,7	87,9	0,2	0,0	0,7	0,4	0,2	0,3	0,3	0,0	0,8	1,3	1,2	3,6	4 820	
CG Industrie des plastiques ...	2,5	0,8	-0,6	2,5	-2,2	0,0	-0,3	238,9	-1,5	-1,9	-6,6	-0,6	-0,7	-0,7	-0,6	-0,8	-2,7	-1,6	0,8	2,4	3 471	
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,6	1,0	-0,8	0,7	-0,5	0,9	0,3	360,4	-0,4	-2,1	-6,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,1	-0,6	-1,7	-0,4	1,5	2,0	3 328	
CI Fab. de produits informat., électroniques et optiques	1,9	1,3	0,8	1,0	0,5	1,0	3,3	136,0	0,4	-0,1	0,7	0,3	0,3	0,0	0,3	-0,1	0,5	0,3	1,0	2,6	4 670	
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,4	1,7	0,9	-0,1	0,6	0,0	1,5	113,0	0,1	0,3	1,2	0,2	0,2	0,5	0,1	0,2	1,0	0,2	-0,1	0,6	4 100	
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	2,0	0,8	0,0	0,2	-0,3	0,7	0,6	172,4	-1,0	-0,8	-3,5	-0,4	-0,2	-0,7	-0,6	-0,5	-2,0	0,3	1,3	2,5	3 890	
CL Fabrication de matériels de transport	4,7	2,0	-0,5	1,6	0,1	0,2	1,5	355,7	0,1	-0,5	-2,0	0,0	-0,1	-0,3	0,0	-0,1	-0,6	0,1	0,6	2,1	4 396	
29- Industrie automobile	2,0	0,9	-3,4	4,0	-0,6	-0,4	-0,5	162,5	-0,7	-2,2	-6,7	-0,7	-1,0	-1,3	-0,4	-1,3	-4,0	0,1	0,7	3,3	3 985	
30- Fab. autres matériels de transport	2,7	2,9	1,7	-0,1	0,6	0,7	2,9	193,2	0,8	1,7	4,7	0,6	0,7	0,5	0,4	0,9	2,5	0,0	0,4	0,7	4 745	
CM Autres industries manufacturières...	3,1	2,2	-0,6	0,6	0,4	1,4	1,9	298,6	-0,4	0,1	-0,4	-0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,2	0,4	1,7	2,0	3 460	
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,9	3,2	0,9	1,2	1,8	0,7	4,7	187,9	0,2	0,4	2,8	0,8	0,6	0,6	0,1	0,2	1,5	1,2	0,7	2,9	5 185	
EZ Production et distribution d'eau ...	1,6	1,6	0,0	0,2	1,2	1,3	2,7	170,1	0,3	0,3	1,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,8	0,9	1,2	1,9	3 214	
FZ Construction	12,5	1,6	-1,8	0,3	0,6	1,5	0,6	1 592,8	-0,9	-5,8	-19,4	-0,4	-0,5	-0,3	-0,1	-0,4	-1,2	0,7	1,9	1,7	2 601	
41- Construction de bâtiments	1,4	0,2	-2,5	0,2	-0,2	1,5	-1,0	146,5	0,5	-0,9	-3,1	-0,9	-0,9	-0,8	0,4	-0,6	-2,0	0,1	1,9	1,2	3 160	
42- Génie civil	1,7	1,4	0,7	0,4	-0,2	1,5	2,3	177,8	-0,4	-0,9	-1,3	0,0	0,2	-0,2	-0,2	-0,5	-0,7	-0,1	1,9	2,9	3 167	
43- Travaux de construction spécialisés	9,4	1,9	-2,2	0,4	0,8	1,5	0,5	1 268,5	-1,0	-4,0	-15,1	-0,4	-0,5	-0,3	-0,1	-0,3	-1,2	0,9	1,9	1,6	2 457	
GZ Commerce, réparation auto moto	28,2	1,6	-0,4	0,4	0,3	0,7	1,0	3 321,2	2,0	-14,8	-20,8	0,0	-0,2	0,0	0,1	-0,4	-0,6	0,2	1,1	1,3	2 826	
45- Commerce et réparation auto moto	3,8	1,5	-0,8	0,9	0,9	1,4	2,3	453,6	2,2	-0,3	2,8	0,3	0,1	0,1	0,5	-0,1	0,6	0,6	1,2	1,4	2 785	
46- Commerce de gros, hors auto moto	11,6	1,5	-0,5	0,1	0,0	1,0	0,6	997,9	1,3	-5,5	-14,0	-0,4	-0,4	-0,6	0,1	-0,6	-1,4	0,3	1,2	1,9	3 871	
47- Commerce de détail, hors auto moto	12,8	1,6	-0,2	0,7	0,4	0,2	1,0	1 869,7	-1,5	-9,0	-9,6	0,2	-0,2	0,2	-0,1	-0,5	-0,5	0,1	0,9	1,1	2 279	
HZ Transports et entreposage	13,6	1,7	-0,2	0,6	0,3	1,2	1,9	1 493,9	2,6	3,0	8,4	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,6	0,2	1,0	1,2	3 046	
IZ Hébergement et restauration	8,7	1,9	0,3	0,5	0,4	1,2	2,4	1 365,9	-3,2	-1,4	13,8	0,4	0,3	1,0	-0,2	-0,1	1,0	0,9	1,2	1,0	2 111	
55- Hébergement	2,3	2,5	-0,1	0,9	0,2	1,6	2,7	299,6	-1,9	-2,5	2,4	-0,2	-0,5	2,8	-0,6	-0,8	0,8	0,4	2,7	1,7	2 523	
56- Restauration	6,4	1,7	0,5	0,3	0,4	1,0	2,3	1 066,3	-1,3	1,1	11,4	0,6	0,6	0,5	-0,1	0,1	1,1	1,1	0,7	0,8	1 995	
JA Edition et audiovisuel	3,5	1,5	0,0	-0,3	1,2	-0,1	0,8	240,2	-2,1	-2,5	-4,7	-0,4	-0,2	0,1	-0,9	-1,0	-1,9	2,1	0,4	2,5	4 779	
JB Télécommunications	1,5	0,1	0,8	-2,0	-0,1	-1,1	-2,4	113,8	-1,5	-0,8	-5,1	-1,3	-1,0	-1,2	-1,3	-0,7	-4,3	1,2	0,1	2,4	4 386	
JC Activités informatiques	8,2	0,2	0,1	-0,1	-0,5	0,8	0,3	570,2	-1,8	-2,1	-9,1	-0,8	-0,5	-0,4	-0,3	-0,4	-1,6	-0,4	1,6	2,0	4 767	
KZ Activités financières et d'assurance	12,5	1,1	1,6	-0,6	0,3	1,3	2,6	819,3	0,5	2,3	5,9	0,0	0,2	0,1	0,1	0,3	0,7	0,1	1,2	1,9	5 111	
LZ Activités immobilières	2,5	0,5	0,2	0,4	0,1	1,2	1,9	267,3	-1,7	0,0	-2,0	-0,3	0,0	0,0	-0,6	0,0	-0,7	0,1	1,9	2,5	3 171	
MA Activités juridiques, de conseil ...	16,4	1,7	-0,1	0,5	0,4	1,2	2,0	1 278,5	-3,7	-1,1	1,0	0,2	0,2	0,3	-0,3	-0,1	0,1	0,3	1,6	1,6	4 287	
MB Recherche et développement	1,6	-0,4	0,0	-1,0	-0,1	0,3	-0,8	112,4	-0,7	-0,6	-3,2	0,3	-1,6	0,0	-0,6	-0,6	-2,8	0,2	1,2	1,8	4 847	
MC Autres activités scientifiques et tech.	2,4	-0,5	-2,0	1,2	-0,8	2,3	0,6	205,1	-0,2	-0,9	-2,5	-3,8	-0,2	-0,5	-0,1	-0,4	-1,2	-0,1	2,3	2,6	3 939	
NZ Activités de services administratifs ...	15,8	0,0	-0,6	0,6	0,7	0,5	1,1	2 193,5	-0,3	2,5	-1,9	-1,0	-0,1	-0,1	0,0	0,1	-0,1	0,9	0,6	1,8	2 411	
OZ Administration publique	2,0	1,1	2,0	5,3	-2,8	0,2	4,6	192,2	-0,4	-0,9	-1,1	0,5	0,0	0,1	-0,2	-0,5	-0,6	-2,7	0,7	4,8	3 435	
PZ Enseignement	2,8	0,8	-0,3	0,2	0,2	-0,2	-0,1	392,3	-2,0	-3,3	-5,6	0,0	0,1	-0,2	-0,5	-0,8	-1,4	0,6	0,6	1,0	2 348	
QA Activités pour la santé humaine	5,8	2,1	-1,3	1,6	0,8	1,3	2,4	651,3	2,7	0,6	6,9	0,1	0,6	-0,1	0,4	0,1	1,1	1,1	0,9	1,3	2 963	
QB Action sociale et héberg. médico-social	8,6	1,8	-0,1	0,7	-0,3	0,9	1,2	1 372,1	3,2	-0,9	5,9	0,6	0,6	-0,3	0,2	-0,1	0,4	0,2	0,6	0,5	2 097	
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	2,8	0,7	-1,2	2,4	-3,1	4,1	2,2	356,2	-1,1	-1,5	1,6	-0,1	0,9	0,3	-0,3	-0,4	0,5	-2,5	3,8	1,0	2 617	
SZ Autres activités de services	3,4	1,9	-1,4	0,4	0,2	2,0	1,3	508,9	-1,8	0,1	-1,8	-0,4	-0,1	0,1	-0,4	0,0	-0,3	0,2	2,4	1,8	2 208	
Total	187,6	1,3	-0,2	0,5	0,2	1,0	1,5	20 208,0	-14,6	-33,0	-51,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,3	0,3	1,2	1,6	3 094	
Total hors intérimaires	182,2	1,4	-0,2	0,5	0,2	1,0	1,5	19 501,4	-12,7	-31,8	-45,8	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	0,3	1,2	1,6	3 112	
Associations	12,5	1,3	-0,7	0,3	-0,4	1,3	0,6	1 805,0	-3,9	-5,5	-12,0	-0,1	0,0	-0,2	-0,2	-0,3	-0,7	0,1	1,4	1,2	2 304	

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

* La série d'effectifs salariés au niveau NACE 38 est labellisée par l'ASP.

masse salariale



Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

12



correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acosse Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+60 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés au cours de l'année. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

La déclinaison des effectifs salariés se base sur les caractéristiques des individus (sexe et âge) ou des contrats qui sont pris en compte dans le calcul de l'effectif de l'établissement. Ces informations sont mises en cohérence avec les corrections qui sont appliquées au cours des opérations de fiabilisation des données. La désaisonnalisation des indicateurs déclinés selon les caractéristiques individuelles est réalisée de façon indépendante des séries puis recalées sur le niveau des ETE. Elle est réalisée sur les séries trimestrielles.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, la prime dite Covid et la prime de partage de la valeur ne sont donc pas comprises dans cette assiette.** Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération

non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'**effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier vendredi du mois.** Sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'**effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme .

Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.